*«Parce que ce qui arrive aux autres , n'arrive pas toujours qu'aux autres , n'oublions jamais de tendre la main à celui qui est a coté de nous»*

**Secrétaire départemental**: Olivier GAUDRON BDV ALENCON ☎ 02.33.32.50.50 Poste 5755

**Secrétaire départemental adjoint** : Thierry DELAUNE TRESORERIE L'AIGLE ☎ 02.33.24.33.24

**Trésorière** : Manuela BODIN SIP ARGENTAN☎ 02.33.12.45.86

fo.ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr

SITE LOCAL : http://www.fo-dgfip-sd.fr/061/

# La fraude à la TVA coûte des milliards à l'Etat.

**L'Etat doit lutter contre la fraude à la TVA, qui s'élève à 10 milliards d'euros par an, constate la Cour des comptes.**

Avec 132 milliards d'euros de recettes nettes en 2011, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reste certes la première recette fiscale pour les caisses de l'état. Le rendement de cet impôt indirect, payé par l'ensemble des consommateurs et quatre millions d'entreprises, pourrait être néanmoins amélioré. Et pour cause. Selon le récent rapport de la Cour des comptes portant sur la gestion et le contrôle de la TVA, la fraude concernant cet impôt s'élèverait à dix milliards d'euros par an.

L'évaporation dans la nature d'une part du produit potentiel de la TVA est donc « de grande ampleur » souligne la Cour, estimant la fraude à 7 % des recettes nettes de l'impôt forfaitaire.
Plus globalement, « la TVA représente entre le quart et le tiers de la fraude fiscale totale » en France. Pour la Cour, l'Etat doit donc mettre un terme à ce niveau élevé de tricheries à la TVA à travers un plan d'action approprié.

Agir contre ce phénomène devient d'autant plus important que la fraude s'est largement développée ces dernières années. Elle serait ainsi passée de 5,2 à 10 milliards d'euros entre 2000 et 2006 et depuis cette date, elle se maintient à ce niveau. Or parallèlement, les « résultats du contrôle fiscal sont relativement décevants ». Tandis que les recettes nettes de TVA ont augmenté de 20 % entre 2000 et 2010, l'action de l'Etat n'a ainsi porté que sur 2,7 à 3,3 milliards d'euros de redressement fiscal. Pire, constate la Cour, « seulement la moitié environ de ces droits redressés est effectivement recouvrée » par l'Etat à travers les services des Douanes et la DGFIP.

LA PERTE DES EFFECTIFS……

Cela est dû notamment au fait que « nombre d'entreprises ayant fait l'objet de redressements disparaissent et ne s'acquittent donc jamais de leur dette fiscale », explique le rapport.

Par ailleurs l'Administration ne parvient pas à contrôler les « nouvelles fraudes », nées du développement du commerce électronique. Le contrôle appliqué aux TPE (Très Petites Entreprises) reste insuffisant, tout comme les investigations menées sur des activités occultes des entreprises profitant du travail au noir.

L'Etat doit donc doper ses capacités de contrôle et de recouvrement de la TVA. Pour la Cour, il faudrait renforcer par exemple les directions nationales spécialisées de la DGFIP qui, pour l'instant, avec « 1100 agents, représentent moins du centième de l'effectif global de la DGFIP ».
Cela n'est peut être pas dû au hasard.

**La DGFIP a en effet perdu 13000 emplois en quatre ans à travers le non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, rappelle FO-Finances.**

Les services des douanes sont soumis aussi à ces mesures, qui ont supprimé des effectifs sur le terrain et réduit les implantations territoriales de proximité .

Récemment l'union Syndicale FO des douanes et droits indirects (USD FO) interrogeait l'Administration :

« **A partir de quel niveau d'effectifs estimez-vous que la bonne exécution de nos missions sera compromise ?** »

Pour l'instant, au nom de la réduction de ses dépenses, l'Etat semble accepter de perdre chaque année des milliards d'euros de recettes fiscales potentielles.

(Force Ouvrière Hebdo du 21 mars 2012)

---

# *A TOUS les agents de la DDFIP de l 'ORNE*

Au moment où les suppressions d'emplois impactent durement les services .
(CHORUS, HELIOS, Réorganisation des SIE, création des Pôles Patrimoniaux….)
Les représentants de **FO-DGFiP** vous proposent de réagir et marquer clairement votre opposition à une politique qui mène agents et services dans une ***voie sans issue***.

Les suppressions d'emplois ne sont pas une fatalité,
Les objectifs et autres statistiques sont intenables,
Le service public se dégrade de jour en jour,
Les conditions de travail se détériorent,
Et la conscience professionnelle des agents
a des limites … déjà atteintes, sinon dépassées.

**Pour les représentants F.O.-DGFiP,**
**le travail gratuit, c'est fini !!!**

Avec eux, dites **« STOP »**

en refusant les écrêtages « horaires variables » et les heures supplémentaires non payées

**et en ne réalisant que vos heures normales de travail.**